



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise à disposition d'un casque lors d'une location de vélo

Question écrite n° 11188

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le port du casque pour les cyclistes. Selon le bilan provisoire de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), publié le 31 janvier 2023, 244 cyclistes ont perdu la vie sur les routes de France en 2022. Une augmentation de 30 % par rapport à la dernière année prépandémie, 2019. Une étude de l'université d'Australie de 2016, incluant les résultats de 40 études internationales, a conclu que le port du casque à vélo était associé à une réduction de 51 % en moyenne des risques de blessures à la tête et au visage, de 70 % pour les risques de blessure grave à la tête et de 65 % de risques en moins d'avoir un traumatisme crânien dont l'issue serait fatale. Dans sa circonscription et notamment sur l'Île de Ré, de nombreux accidents sont à déplorer dont quelques-uns sont malheureusement fatals pour les cyclistes qui pratiquent le vélo, emprunté auprès d'un loueur, lors de leurs vacances estivales. Cette question doit engager un débat important et légitime de sécurité routière et de santé publique ; il n'est plus nécessaire d'attester de la protection qu'offre le port du casque en cas d'accident à vélo. Mais la situation est plus complexe. Il faut trouver un juste équilibre entre volontarisme et prudence, compte tenu de l'intérêt du port du casque d'une part et du risque de décourager la pratique d'autre part. C'est pourquoi il préconise une nouvelle mesure phare qui obligerait les loueurs de vélos à proposer la mise à disposition systématique d'un casque à chaque location de vélo. Aussi, il entend connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et s'il envisage d'y donner une suite.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11188

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8056

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)